CHARTE SANITAIRE GITES DE FRANCE®

Parce que cette année plus que tout, votre confort, votre santé et votre sécurité sont au coeur de nos priorités, nos propriétaires Gîtes de France® s'engagent pour vous accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Propriétaire Gîtes de France® :

- Je suis le référent sanitaire de mon hébergement.

- Je prends soin de ma santé et de celle de mes proches en respectant les gestes barrières dans toutes les situations de ma vie personnelle et aux contacts de mes hôtes.

- Je m'engage à placer mon hébergement en "quatorzaine" en cas de suspicion de COVID-19 dans le secteur le concernant ou concernant mes proches (famille, salariés,etc...).

- Je prends soin de mes hôtes en garantissant l'application du protocole sanitaire Gîtes de France® et des réglementations des pouvoirs publics en matière de pandémie.

- J'aère, je nettoie et désinfecte mon hébergement entre deux locations.

- Je procède à l'accueil et au départ de mes hôtes en limitant les temps de contacts physiques au strict nécessaire tout en préservant au mieux **le sens de l'hospitalité et de l'humain propre à notre réseau Gîtes de France®**.

- J'adapte les prestations (tables d'hôtes, usage du spa/piscine, ...) que je propose en fonction des nécessités sanitaires et en accord avec les décisions du gouvernement.

- **Je partage avec mes hôtes toutes les informations et connaissances que je détiens sur les commerces, les producteurs locaux et les lieux touristiques à proximité qui s'engagent comme moi pour une plus grande sécurité sanitaire.**

Cette charte, pourra être adaptée en fonction des décisions gouvernementales prises au sujet du Coronavirus. Elle est aujourd'hui la priorité du réseau Gîtes de France, et engage ses adhérents à respecter les règles des pouvoirs publics ainsi que les mesures d'hygiène spécifiques en matière de pandémie liée au Coronavirus.

Document en date du 09/06/2020